

Conditions générales de vente **(Réservées aux particuliers)**

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) concernent les produits et services de la société Mellux SAS et s'appliquent à l'ensemble des acquéreurs particuliers, personnes physiques majeures, (ci-après « acheteur ») desdits produits et services. Le fait de passer commande emporte acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales de ventes dont l'acheteur a eu connaissance préalablement. Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter 1^{er} septembre 2021 et annulent et remplacent les précédentes. Elles pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de la société Mellux SAS.

Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Mellux SAS et de tout acheteur dans le cadre des services d'impression à la demande, de conception sur mesure, de formation et de maintenance, ainsi que de la vente de machines d'impression 3D, de consommables (résines, filaments et poudres) et de pièces détachées.

Article 2 : Devis et commandes

Les commandes sont passées par l'acheteur par tous moyens disponibles : téléphone, e-mail, correspondance, télécopie, sur place (162 Route de Mittelhausbergen, 67200 Strasbourg, France) ou via notre site www.protos-tech.com. Les commandes donneront lieu à l'établissement d'un devis préalable transmis par courrier ou par voie électronique. Les ventes des produits et/ou prestations commandé(e)s sont contractualisées à l'acceptation du devis par l'acheteur et de la commande par la société Mellux SAS.

Article 3 : Tarifs

Les prix des produits et/ou services sont ceux en vigueur selon tarifs au jour de la prise de commande. Les prix sont libellés en euros TTC incluant la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix

des produits et services. Les prix s'entendent hors frais, communiqués sur devis et au plus tard avant l'acceptation de la commande, facturés en sus. La société Mellux SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 4 : Réductions de prix

Les tarifs proposés par la société Mellux SAS ne font l'objet d'aucun rabais, remises ou ristournes.

Article 5 : Modalités de paiement

Le règlement des factures s'effectue par tous moyens : chèque, carte bancaire, virement bancaire, ou en espèces dans les limites fixées par la réglementation. Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé ou comptant.

Article 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des factures, l'acheteur doit verser à la société Mellux SAS une pénalité de retard 10 % (dix pour cent). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du paiement sur facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce).

Article 7 : Clause de réserve de propriété

La société Mellux SAS reste propriétaire des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

Article 8 : Garantie légale

L'acheteur bénéficie de la garantie des vices cachés (article 1641 et 1644 du Code civil) et de la garantie de conformité (article 217-3 et suivants du Code de la consommation).

Article 9 : Propriété intellectuelle

Sauf dans les cas de cession complète ou partielle des droits de propriété intellectuelle, tous les éléments constitutifs de la conception et de la réalisation d'un fichier ou objet 3d, ainsi que les éléments technologiques associés, sont protégés par le droit d'auteur et sont la propriété exclusive de la société Mellux SAS. L'acheteur s'interdit donc toute reproduction ou exploitation sans l'accord expresse, préalable et écrit de la société Mellux SAS qui peut conditionner l'accord à des contreparties financières.

Article 10 : Responsabilité et réclamation

En dehors des cas expressément prévus par les textes en vigueur, la responsabilité de la société Mellux SAS est limitée aux dommages directs et prévisibles pouvant résulter de l'utilisation par l'acheteur des produits acquis par l'acheteur.

La responsabilité de la société Mellux SAS ne saurait être engagées en cas de mauvaise utilisation du produit, d'usure normale du produit, de négligence ou défaut d'entretien du produit par l'acheteur. En ce qui concerne les services d'études, d'ingénierie ou de prototypage, celles-ci étant fournies sur base d'un cahier des charges ou de prescriptions de l'acheteur, la société Mellux SAS n'est tenue qu'à une obligation de moyen et non pas de résultat.

Il appartient à l'acheteur d'émettre expressément toute réserve quant à la conformité de la commande au moment de sa délivrance. En cas de défaut sur pièce produite et si la réclamation est acceptée, la société Mellux SAS remboursera, remplacera ou rectifiera le produit et/ou lèvera les réserves de prestation dans les plus brefs délais et à ses frais.

Article 11 : Droit de rétractation

L'établissement d'un devis, qu'il soit rendu obligatoire ou non par la loi, qu'il soit ou non facturé par la société Mellux SAS, ne vous engage en rien. L'acheteur n'est engagé qu'à partir du moment où il a exprimé clairement sa volonté d'accepter l'offre de la société Mellux SAS, en signant le devis ou la commande en y apposant la mention "Bon pour accord".

Sauf dans les cas identifiés où le droit de rétractation n'est pas applicable (article L221-28 du Code de la consommation, notamment la « fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés »), l'acheteur bénéficiera de ce droit exerçable dans les délais et conditions de l'article L221-18 reproduit ci-après.

« Article L221-18,

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »

Aux fins d'exercice éventuel du droit de rétractation, l'acheteur se voit proposé le formulaire suivant :

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Lettre à adresser en recommandé avec accusé de réception au Vendeur.

Prénom et nom de l'acheteur

Son adresse

Code postal – Ville – [Pays]

Destinataire : Prénom et nom du professionnel vendeur

Adresse du destinataire

Code postal - Ville

À ..., le ... (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le ... (indiquer la date figurant sur le bon de commande ou devis accepté), j'ai commandé ... (désignation du produit ou du service) que vous m'avez livré (ou que j'ai reçu) le ... (date).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Veillez trouver ci-joint (indiquer le produit retourné) que je vous retourne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Article 12 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe du produit à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un colis au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

En cas de produits manquants ou détériorés lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdits produits et/ou par l'envoi d'un courrier électronique à l'attention de la société Mellux SAS à réception du colis et constatation du caractère incomplet ou détérioré de la livraison.

Article 13 : Force majeure

La responsabilité de la société Mellux SAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La société Mellux SAS ne peut être tenue responsable des ruptures de stock ou des produits inexistantes en stock au sein de la société ou auprès de ses fournisseurs.

Article 14 : Tribunal compétent

MELLUX SAS – RCS Strasbourg 808 406 227 - Établissement 162 route de Mittelhausbergen 67200 Strasbourg – Code APE : 8299Z - TVA n° FR 55 808 406 227 - Tél. +33 (0)3 88 22 35 99 - www.protos-tech.com - contact@protos-tech.fr

Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et plus généralement des obligations des parties est soumis au droit français.

À défaut de solution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de droit commun.

Article 15 : Acceptation des CGV

L'acheteur déclare avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente de la société Mellux SAS et les accepte expressément.

L'acheteur reconnaît avoir eu connaissance des informations prévues aux articles L111-1 à L111-7 du code de la consommation, notamment :

- 1° Les caractéristiques essentielles des produits ou services ;
- 2° Le prix des produits ou services ;
- 3° La date ou le délai auquel la société s'engage à fournir les produits ou services ;
- 4° Les informations relatives à l'identité de la société ;
- 5° Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles, ainsi que leurs modalités ; de mise en œuvre
- 6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

A l'occasion de toute commande, l'acheteur visera expressément les présentes conditions par la mention suivante :

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance des CGV de la société Mellux SAS et les accepter sans réserve.

Fait à, le Signature de l'acheteur.

Conditions générales de vente **(Réservées aux professionnels)**

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) concernent les produits et services de la société Mellux SAS et s'appliquent à l'ensemble des acquéreurs professionnels (ci-après « acheteur ») desdits produits et services. Elles s'appliquent pleinement nonobstant toute clause contraire de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat émanant de l'acheteur. Le fait de passer commande emporte acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales de ventes dont l'acheteur a eu connaissance préalablement. Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter 1^{er} septembre 2021 et annulent et remplacent les précédentes. Elles pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de la société Mellux SAS.

Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Mellux SAS et de tout acheteur dans le cadre des services d'impression à la demande, de conception sur mesure, de formation et de maintenance, ainsi que de la vente de machines d'impression 3D, de consommables (résines, filaments et poudres) et de pièces détachées.

Article 2 : Devis et commandes

Les commandes sont passées par l'acheteur par tous moyens disponibles : téléphone, e-mail, correspondance, télécopie, sur place (162 Route de Mittelhausbergen, 67200 Strasbourg, France) ou via notre site www.protos-tech.com. Les commandes donneront lieu à l'établissement d'un devis préalable transmis par courrier ou par voie électronique. La vente des produits et/ou prestations commandés sont contractualisées à l'acceptation du devis par l'acheteur et de la commande par la société Mellux SAS.

Article 3 : Tarifs

Les prix des produits et/ou services sont ceux en vigueur selon tarifs au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, auxquels s'appliquent la TVA en vigueur. Les prix s'entendent hors coûts de transport, de livraison et de déplacement facturés en sus. La société Mellux SAS s'accorde le droit de modifier ses

tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 4 : Réductions de prix

Les tarifs proposés par la société Mellux SAS ne font l'objet d'aucun rabais, remises ou ristournes.

Article 5 : Modalités de paiement

Le règlement des factures s'effectue par tous moyens : chèque, carte bancaire, virement bancaire, ou en espèces dans les limites fixées par la réglementation. Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé ou comptant.

Article 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des factures, l'acheteur doit verser à la société Mellux SAS une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du paiement sur facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce).

Article 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté de la (des) des somme(s) restant due(s), la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Mellux SAS, sans préjudice du paiement des sommes dues.

Article 8 : Clause de réserve de propriété

La société Mellux SAS reste propriétaire des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Mellux SAS se réserve le droit d'en revendiquer la propriété dans le cadre de la procédure collective, sans préjudice de toute déclaration de créance(s).

Article 9 : Garantie légale

L'acheteur bénéficie de la garantie des vices cachés (articles 1641 et 1644 du Code civil).

Article 10 : Propriété intellectuelle

Sauf dans les cas de cession complète ou partielle des droits de propriété intellectuelle, tous les éléments constitutifs de la conception et de la réalisation d'un fichier ou objet, ainsi que les éléments technologiques associés, sont protégés par le droit d'auteur et sont la propriété exclusive de la société Mellux SAS. L'acheteur s'interdit donc toute reproduction ou exploitation sans l'accord expresse, préalable et écrit de la société Mellux SAS qui peut conditionner l'accord à des contreparties financières.

Article 11 : Prescription et limites de responsabilité

Toute réclamation de l'acheteur au titre des vices cachés du produit se prescrit par 2 ans à compter de la découverte du vice, mais sans dépasser 5 ans à compter de la délivrance du produit. Pour toute autre prestation, la société Mellux SAS n'accorde aucune autre garantie que celles qui lui seraient imposées par une disposition légale ou réglementaire impérative.

La responsabilité de la société Mellux SAS ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du produit, d'usure normale du produit, de négligence ou défaut d'entretien du produit par l'acheteur. En ce qui concerne les services d'études, d'ingénierie ou de prototypage, celles-ci étant fournies sur base d'un cahier des charges ou de prescriptions de l'acheteur, la société Mellux SAS n'est tenu qu'à une obligation de moyen et non pas de résultat.

Par ailleurs, en cas de mise en jeu de la responsabilité de la société Mellux SAS, le montant du(des) préjudice(s), directs et indirects, éventuellement indemnisables est plafonné au prix de la prestation de service ou du produit fourni(e).

Article 12 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe du produit à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un colis au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard

raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

En cas de produits manquants ou détériorés lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdits produits.

Article 13 : Force majeure

La responsabilité de la société Mellux SAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La société Mellux SAS ne peut être tenue responsable des ruptures de stock ou des produits inexistantes en stock au sein de la société ou auprès de ses fournisseurs.

Article 14 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et plus généralement des obligations des parties est soumis au droit français.

À défaut de solution amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

Article 15 : Acceptation des CGV

A l'occasion de toute commande, l'acheteur visera expressément les présentes conditions par la mention suivante :

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance des CGV de la société Mellux SAS et les accepter sans réserve.

Fait à, le Signature de l'acheteur.